



## Déclaration concernant d'autres mandats

Edition de 2022 / valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Nom, prénom	
Adresse	
Lieu d'origine	
Date de naissance	

La personne soussignée déclare :

	n'exercer aucun autre mandat ;
	n'être liée par aucun rapport de travail à d'autres personnes physiques ou morales ;
	exercer les mandats suivants ou être liée par des rapports de travail aux personnes physiques ou morales suivantes (spécifier la position occupée et le taux d'occupation) :
1.	
2.	

	3.
	4.
	5.

La personne soussignée confirme que la présente déclaration a été remplie de façon complète et conforme à la vérité, en pleine connaissance des dispositions pénales de l'art. 56*b* LCMP<sup>1</sup>.

La personne soussignée sait qu'au sens de l'art. 29*d* de l'OCMP<sup>2</sup>, le titulaire d'autorisation doit informer sans délai le Bureau central du contrôle des métaux précieux de toute modification qui interviendrait dans l'état de ces procédures.

La personne soussignée a par ailleurs connaissance du fait que le BC est habilité à vérifier l'exactitude de la présente déclaration.

<b>Lieu, date</b>	
<b>Signature</b>	

<sup>1</sup> Loi fédérale sur le contrôle du commerce des métaux précieux et des ouvrages en métaux précieux, RS 941.31

<sup>2</sup> Ordonnance sur le contrôle du commerce des métaux précieux et des ouvrages en métaux précieux, RS 941.311